

ARRETE TEMPORAIRE



128/2023
REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-AIGNAN

Arrêté conjoint entre la Mairie de Saint-Aignan et la Mairie de Noyers-sur-Cher

Objet : D675 – Pont Saint-Aignan / Noyers-sur-Cher – Inspection de l'ouvrage – SITES

Les Maires de SAINT-AIGNAN et de Noyers-sur-Cher,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1^{ère} et 8^{ème} parties,
Vu l'avis favorable la Préfecture de Loir-et-Cher par arrêté n° 41-2023-02-21-0001 en date du 21 février 2023 portant avis permanent sur les routes classées à grande circulation hors réseau routier national,
Vu la demande de l'entreprise SITES en date du 12 avril 2023 – représentée par Monsieur Sylvain BLANCHET,
Vu l'avis favorable du département en date du 24 mai 2023,
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation sur le pont Saint-Aignan/Noyers-sur-Cher pour permettre les travaux d'inspection de l'ouvrage.

ARRENT

ARTICLE 1 : Afin de permettre les travaux d'inspection de l'ouvrage, la circulation se fera en **alternat manuel sur le pont Saint-Aignan/Noyers-sur-Cher D675 durant une journée glissante sur la semaine du mardi 30 mai au vendredi 2 juin 2023 inclus.**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire se rapportant au chantier et l'alternat manuel sera mis en place par Le Conseil Département du Loir-et-Cher. Elle devra être adaptée en permanence à la nature des dangers et à l'importance des contraintes qui la justifient.

ARTICLE 3 : Dans la mesure où l'avancée des travaux le permettra, la circulation pourra être rétablie sans préavis.

ARTICLE 4 : Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

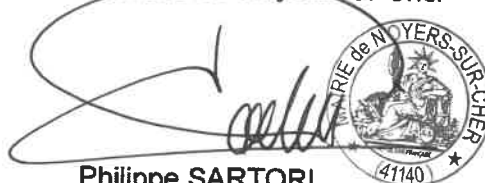
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-AIGNAN
- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique de Saint-Aignan
- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique de Noyers-sur-Cher
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires _ SPRICER
- Entreprise SITES

Fait à Saint-Aignan, le 11/05/2023
Le Maire de Saint-Aignan



Eric CARNAT

Le Maire de Noyers-sur-Cher



Philippe SARTORI